



UNE PREMIÈRE EN AMÉRIQUE DU NORD

Le CIPA lance le programme Melior : des chartes d'engagements volontaires pour les entreprises qui permettent l'amélioration de l'offre alimentaire au Québec

MONTREAL, le 24 novembre 2011 – C'est aujourd'hui que le Conseil des initiatives pour le progrès en alimentation (CIPA) lance le programme Melior : des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel où les entreprises choisissent d'améliorer leur offre alimentaire afin de répondre davantage aux attentes du consommateur en matière de santé. Ce programme invite les entreprises agroalimentaires à contribuer de façon concrète à améliorer leur offre par le biais de deux interventions : en modifiant la composition nutritionnelle des produits et des menus ainsi qu'en rendant davantage accessibles des produits et des menus à valeur nutritionnelle améliorée. La santé est devenue un enjeu primordial en alimentation tant pour les gouvernements et les instances de santé publique que pour le consommateur. Aujourd'hui, c'est l'industrie agroalimentaire qui se fait proactive en étant attentive à cette nouvelle demande et en mettant en place des mesures concrètes.

Un programme unique en Amérique du Nord

Offert aux transformateurs, distributeurs et restaurateurs, le programme Melior, du mot latin *melliorare* qui signifie *améliorer*, propose des chartes d'engagements volontaires qui visent à réduire la teneur en sel, en sucre et en gras de même qu'à augmenter la teneur en fibres des produits et des menus et qui facilitent l'accès à des aliments plus sains en les mettant en valeur. C'est en se basant sur un modèle français que le Conseil de la transformation alimentaire et des produits de consommation (CTAC), appuyé par l'organisme Québec en Forme, a créé le programme Melior. Afin d'en assurer l'indépendance et la transparence, la gestion de ce programme a été confiée au CIPA, un organisme à but non lucratif. Il s'agit d'un modèle unique en Amérique du Nord, selon lequel les industries s'engagent volontairement afin d'offrir un ensemble de produits et de menus à valeur nutritionnelle améliorée. Petites et grandes entreprises peuvent élaborer leur propre charte d'engagements volontaires, en fonction de leur réalité commerciale et technique. « Il est important que le programme Melior ne freine pas la productivité d'une entreprise, mais lui permette plutôt d'innover et de se démarquer. Il y a une réelle demande de la part du consommateur pour des produits alimentaires qui rendront le choix sain plus facile, et l'industrie agroalimentaire en est consciente », explique Annick Van Campenhout, directrice générale du CIPA. Un récent sondage effectué auprès de gens de l'industrie agroalimentaire révèle d'ailleurs que plusieurs entreprises sont maintenant prêtes à s'engager de façon plus formelle.

Un cadre de travail rigoureux

Dans le cadre du programme Melior, le CIPA agit comme une structure indépendante où tous les acteurs qui partagent l'intérêt d'améliorer la santé de la population sont représentés. On y retrouve entre autres des représentants de ministères des gouvernements fédéral et provincial, des organisations professionnelles du secteur de l'alimentation, des groupes de consommateurs, des scientifiques spécialisés en nutrition et en technologie alimentaire ainsi que des spécialistes en économie et en marketing. « Cette représentativité de tous les secteurs est une des grandes forces du CIPA et contribue à la crédibilité du programme Melior », explique Annick Van Campenhout. Les chartes soumises par les entreprises participantes sont validées par un comité d'experts du CIPA. Une fois ces chartes validées, l'entreprise doit établir son calendrier de réalisation. Un maximum de deux ans lui est alloué pour atteindre les objectifs fixés et pour mettre ses produits et menus améliorés sur le marché. Le CIPA et son programme Melior offrent un cadre de travail sérieux pour les acteurs de l'industrie qui sont désormais mobilisés autour d'objectifs communs visant l'amélioration de l'offre alimentaire au Québec.

Les entreprises désireuses de déposer leur propre charte d'engagements volontaires peuvent le faire dans la Zone Entreprises du site Web à l'adresse www.programmemelior.org.

À propos du CIPA

Le Conseil des initiatives pour le progrès en alimentation, le CIPA, est un organisme à but non lucratif ayant pour mission d'inciter les entreprises agroalimentaires québécoises à s'engager volontairement pour contribuer de façon concrète, par le biais de leurs produits et de leurs actions, à l'amélioration de l'offre alimentaire.

À propos de Québec en Forme

Québec en Forme vise l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes Québécois de la naissance à 17 ans. Pour ce faire, elle accompagne et soutient, à travers le Québec, des communautés mobilisées et des organismes promoteurs de projets qui mettent en place toutes les conditions nécessaires afin que les jeunes bougent plus et mangent mieux au quotidien.

– 30 –

Source

Elisabeth Charland
Agente de communication
Conseil des initiatives pour le progrès en alimentation (CIPA)
514-507-1092
communication@progresalimentaire.org

Informations pour les médias

Marie-Andrée Gagnon
Conseillère relations avec les communautés média
Enzyme
514-524-6464, poste 301
magagnon@enzyme.ca

MC : Melior est une marque de commerce du Conseil des initiatives pour le progrès en alimentation.